



Commission Régionale Féminine

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du : mardi 1^{er} octobre 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COMMUNIQUE

En raison de la tenue de l'évènement « Nuit Blanche » organisé par la ville de Paris, le périphérique sera **fermé entre la porte de Bagnolet et la porte de la Villette du samedi 5 octobre 14h au dimanche 6 octobre 10h** (dernière sortie des véhicules à Villette boulevard périphérique intérieur et à Bagnolet boulevard périphérique extérieur).

Il est demandé aux clubs de prendre toutes leurs dispositions pour accéder aux stades.

CHAMPIONNAT REGIONAL - SENIORS

Régional 2

21460281 ISSY FF 2 / PARIS CA 2 du 26/10/2019

La Commission,

Pris connaissance du courriel de l'AS ORANGE transmis par la Commission Régionale Foot Entreprise et Critérium,

Considérant qu'à la date du match, 3 matchs de niveau régional pour le club de l'AS ORANGE sont programmés au stade Gabriel Voisin à 12h – 14h00 – 16h00,

Considérant que le match en objet est prévu avec un coup d'envoi à 17h30,

Par ces motifs,

Demande au club d'ISSY FF de bien vouloir lui faire des propositions de modifications pour que cette rencontre puisse se dérouler.

CHAMPIONNAT REGIONAL – U18F à 11

Rappel :

Mise en place de la feuille de match informatique à compter de ce samedi 28/09/2019.

Courriel de SAINT DENIS RC - 536214

La Commission prend note de la demande du club désirant inscrire une 2nde équipe.

Considérant que le championnat a débuté depuis déjà 2 journées,

Considérant que cette saison il s'agit d'un championnat avec un enjeu sportif à la fin de cette phase 1,

Considérant qu'intégrer une équipe à ce stade ne permettrait pas de rattraper les matchs en retard non joués,

Par ces motifs,

Ne peut pas répondre favorablement à la demande du club et précise que l'équipe sera intégrée lors de la phase 2 qui débute le 30/11/2019.

Poule B**21963215 VILLENEUVE ST GEORGES 1 / VITRY ES 1 du 21/09/2019**

Forfait non avisé de VILLENEUVE ST GEORGES 1 (1^{er} forfait).

Poule D**21963275 SEVRAN FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 28/09/2019**

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match,

Considérant que l'équipe de SEVRAN FC s'est présentée avec 6 joueuses,

Considérant que la rencontre ne s'est donc pas déroulée,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé au club de SEVRAN FC (2^{ème} forfait).

Poule E**21963296 GOUSSAINVILLE FC 1 / BOBIGNY AF 1 du 21/09/2019**

Forfait non avisé de GOUSSAINVILLE FC 1 (1^{er} forfait).

Poule F**21963328 SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 / FRANCONVILLE FC 1 du 28/09/2019**

Courriel de FRANCONVILLE FC 1 avec la feuille de match de la rencontre.

La Commission enregistre le forfait non avisé de SAINT OUEN L'AUMONE AS (2^{ème} forfait).

Poule G**21963355 ISSOU AS 1 / MUREAUX OFC 1 du 21/09/2019**

Forfait non avisé de MUREAUX OFC 1 (1^{er} forfait).

21963358 MUREAUX OFC 1 / RACING CLUB DE FRANCE 1 du 28/09/2019

Forfait non avisé de MUREAUX OFC 1 – courriel reçu hors délai - (2^{ème} forfait).

CHAMPIONNAT REGIONAL – U15F à 11**Poule A****21514006 ETAMPES FC 1 / BRIARD SC 1 du 28/09/2019**

Courriel d'ETAMPES FC avec attestation d'indisponibilité du terrain.

Ce match est reporté au 02/11/2019.

Poule B

21514024 COSMO TAVERNY 1 / SAINT OUEN L'AUMONE AS 1 du 05/10/2019

Demande via footclubs de SAINT OUEN L'AUMONE AS pour reporter le match (motif : licences insuffisantes).

Refus de COSMO TAVERNY via Footclubs.

La Commission maintient le match à la date initiale.

Poule C**21514038 MONTIGNY LE BTX 1 / ACBB 1 du 28/09/2019**

Lecture de la feuille de match.

La Commission enregistre le forfait non avisé de MONTIGNY LE BTX (1^{er} forfait).

Poule D**Courriel de GENTILLY Ac - 590215**

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe après la parution des calendriers.

Poule G**21514098 NOISY LE GRAND FC 1 / TORCY PVM US 1 du 28/09/2019**

Ce match est reporté au 19/10/2019.

21514102 TORCY PVM US 1 / FFA 7 1 du 12/10/2019

Demande via Footclubs de TORCY PVM US 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 17h30 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisé 14h30 – 17h00).

Accord de la commission sous réserve de l'accord de FFA 77 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 11/10/2019 – 12h00.

Poule F**21514082 SAINT DENIS RC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 28/09/2019**

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match,

Considérant que l'équipe de CERGY PONTOISE Fc s'est présentée avec 13 joueuses dont 7 n'étaient pas licenciées,

Considérant que la rencontre ne s'est donc pas déroulée,

Par ces motifs,

Donne match perdu par forfait non avisé au club de CERGY PONTOISE FC.

Poule H**21514116 RED STAR FC 1 / BLANC MESNIL SF 1 du 05/10/2019**

Demande via Footclubs du RED STAR FC pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisé 14h30 – 17h00).

Accord de la commission sous réserve de l'accord de BLANC MESNIL SF 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 04/10/2019 – 12h00.